

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 29 novembre 2014

Présents : F.Atger, Président

JC. Meng, JM. Grimal, N.Blot, C.Bauerschmitt, S.Tarquiny, O.Henocque, R.Huet, K.Lucas

Absents excusés : H.Calvin représenté par A.Noguiera, N.Lehembre, C.Godard, M.Payen

Technicien invité : C.Depuille

Secrétaire de séance: M.N. Just

François Atger donne la parole à C.Depuille qui est présent pour évoquer la question du Stud-Book dont il est Président ainsi que celle des indices auxquels il travaille dans le groupe animé par Nicolas Blot.

CD fait une synthèse des questions traitées par la CSB

1. Questions sanitaires principalement chez les arabes de course (Protocole sanitaire aligné sur celui de PS). Attente d'un retour du Ministère sur le travail de Bénédicte Ferry, vétérinaire de la sous-commission sanitaire, concernant l'adhésion volontaire des étalonniers à un protocole sanitaire pour le suivi du harem de leurs étalons (de course).
2. Ajustements faits sur le règlement du SB du cheval arabe et registre du DSA (ex : pour inclure les produits de part-bred étrangers qui ont demandé à être facteur de DSA – utilisation sans limite dans le temps des paillettes étalon mort ou castré : France s'est alignée sur le règlement WAHO )
3. Etude de cas particuliers : rattrapage de carnet de saillie – demandes de changements de SB
4. Changement de nom : règle WAHO « changement de nom interdit ». Toutefois, dans les faits la CSB a été amenée à accepter quelques cas à la demande du naisseur
  - Arabes de course : France Galop n'accepte que 18 caractères et coupe le bout du nom donc souvent l'affixe – d'où éventuellement recommandation de limiter le nom à 18 signes et intervalles ?
  - Chevaux « avant entrée dans la vie publique »
  - Chevaux « entrés dans la vie publique » : ce devrait être rarissime et assorti d'une pénalité à verser à l'ACA en + des majorations SIRE
5. Question des saillies en IAC importée faites en France sans Carte de Saillie avec Déclaration de Naissance comme si saillie faite à l'étranger donc régularisation nécessaire – WAHO pas de saillie sans doc. de saillie – débat vente de paillettes – vente de saillies – éleveurs de course souhaitent que la règle WAHO « pas de saillie sans carte de saillie » soit appliquée à la lettre

C.D rappelle que la CSB s'occupe des questions techniques et génétiques mais n'intervient pas dans les relations commerciales entre les étalonniers et les éleveurs

#### Décisions du CA

- F.A, Président à la demande de l'AFAC qui souhaite avoir plus de poids dans cette commission, modifie la commission de la CSB. Mathieu Talleux occupera le siège de Robert Marion dès la prochaine réunion.
- Pénalités pour changement de nom :
  - Simple correction d'orthographe à l'édition du carnet avec accord du naisseur : 50 € + tous les frais SIRE
  - avant apparition dans la vie publique – avec l'accord du naisseur : 1000 € + tous les frais SIRE

- après apparition dans la vie publique : pas de changement de nom possible (sur SIRE en tout cas)

Nicolas Blot prend la parole en tant qu'animateur du groupe « Indices » et retrace l'historique de la démarche

- 1<sup>ère</sup> liste IRE= indices de carrière 2002-2006 des chevaux français en France
- 2012 Introduction des performances des chevaux français sous selle étrangère en France
- Question traitée actuellement : Introduction ou non des perf des chevaux français à l'étranger (sous selle étrangère ou française)

Collecte des résultats par Lydie Lemmens, CD puis correction générale des fichiers 2005-2012 par M.Sabbagh (convention ACA-IFCE) coût : 5000 € - les fichiers 2002 à 2004 n'étaient pas utilisables car incomplets.

Cette question pose des problèmes d'ordre « éthique » en raison de la prise de position de l'ACA contre le dopage et le nombre de cas de dopage relevés dans le groupe 7.

Le groupe a décidé d'un moratoire depuis le printemps 2014 mais il faut prendre une décision en tenant compte des éléments suivants :

- Les indices actuels n'incluent que des résultats sportivement « réguliers »
- Sur le plan technique, il faut reconnaître que les indices sont faussés du fait de la non-prise en compte des résultats à l'étranger et ce d'autant plus que les chevaux d'endurance sont vendus de + en + jeunes et que souvent, la totalité de leur carrière se fait à l'étranger.

La proposition faite par le groupe « indices » au CA est la suivante :

Continuer le travail en déterminant 3 niveaux « de concurrence » pour les épreuves à l'étranger. Anne Ricard (INRA) affectera à chaque niveau un coefficient pour arriver à 3 simulations (3 listes d'IRE et de BRE). A partir de ces 3 listes, le groupe fera la comparaison entre les indices actuels et ceux incluant les perf étrangères et pourra ainsi faire la balance entre bénéfices et inconvénients de ce calcul.

L'évaluation du niveau de la concurrence sur les courses étrangères est indispensable car les chevaux non-français sont inconnus de SIRE, ils ne peuvent donc pas être pris en compte individuellement dans le calcul de l'indice comme sur les épreuves en France.

Les premières constatations sur l'ensemble des épreuves 2005-2012 font ressortir sur 24 000 chvx dont 4500 français, un % de classement des chevaux français supérieur aux autres. La prise en compte de leurs résultats donnerait beaucoup plus de précision à l'indice (IRE et BRE) et valoriserait les chvx français.

N.B. conclut sur le dilemme devant lequel se trouve l'ACA qui doit faire un choix politique entre se positionner contre le dopage et introduire des performances parfois faussées dans les indices malgré les pressions.

FA propose de faire des courriers officiels aux fédérations étrangères pour leur demander de prendre des mesures afin de rendre nos indices utilisables et fiables.

## Décisions du CA

Le CA donne son accord pour que le groupe travaille dans le sens proposé ci-dessus par N.B. La question sera reposée au CA lorsque les 3 simulations (IRE-BRE) auront été étudiées par le groupe de travail.

Catherine Bauerschmitt : animatrice groupe « formation juges »

Concernant la formation des juges M et A « Endurance » ACA

- règlement du corps des juges en place depuis 2013
- Session de Formation initiale en 2013 – 12 candidats retenus – 4 ont jugé en 2013 et 2014 – certains juges référents ont fait un rapport sur le travail des stagiaires
- prochaine étape : faire le point sur ces stagiaires pour les conforter ou non dans leur progression - Session de formation prévue dans l'hiver 2014-2015 avec test pour les stagiaires et les juges B.

Concernant la formation de juges pour les CIR SHF organisée à St Etienne de Tulmont

- F Atger précise que cela concerne spécifiquement les épreuves SHF suite à une décision de la SHF de s'appuyer sur des juges ACA - mais que sur ce point, c'est bien la SHF qui reste décisionnaire. Sur les CIR l'important est de pouvoir, le cas échéant, expliquer à l'éleveur la décision du jury de ne pas lui ouvrir l'accès à la finale

C.Bauerschmitt souhaite confier l'animation du groupe à Olivier Henocque à compter du 29 novembre 2014. O.H accepte la mission et demande que soit effectué un relevé des juges qui ont effectivement jugé en 2014.

O.Henocque

- souligne quelques ambiguïtés : on demande aux juges de juger mais en réalité, c'est l'organisateur qui choisit les juges (souvent il n'a pas vraiment le choix). Il propose que L'ACA nomme les juges pour chaque concours et que le planning soit établi en concertation avec les juges lors des rencontres de formation. L'idée est bien accueillie par le CA mais il sera difficile de la mettre en pratique car l'établissement du calendrier des concours d'élevage 2015 sera bien postérieur à la formation prévue en début d'année, les dates des concours étant en général fixées lors des AG annuelles soit le 15 avril au plus tard.
- insiste sur l'application de la Charte par les organisateurs, en particulier l'obligation d'un dispositif permettant de présenter les chevaux en liberté et en toute sécurité
- finale Monpazier : tout a été OK – le rond d'Havrincourt est à agrandir – pas de problème de jury qui avait été établi bien en amont du concours – catalogue OK – souhait de pérenniser ce concours à Monpazier
- concernant les juges stagiaires : nécessité pour le référent de remplir la fiche d'appréciation des juges stagiaires
- nécessité de différencier les formations payantes pour « curieux » et celles pour les juges intéressés et prêts à s'investir – formation au jugement pour les éleveurs peut être faite au niveau des AG des GECE
- insiste sur la nécessité d'expliquer ce qui est jugé et de communiquer sur les concours

FA souhaite que pour les prochaines formations, les GECE présentent leurs candidats après une sélection. Il rappelle que pour les formations destinées aux éleveurs, il est possible de faire appel au fonds VIVEA et que c'est plutôt du domaine de compétence des régions.

C.Bauerschmitt rappelle que parallèlement à la formation des juges, un projet de « pointage » des chevaux d'endurance avait été évoqué dont la 1<sup>ère</sup> étape devait être d'élaboration d'une grille de pointage. Un dossier FE avait été prévu mais n'a pas été concrétisé en 2014.

J.M Grimal souhaite qu'il soit réfléchi sur concours de poulains issus des étalons recommandés afin de pouvoir assurer un suivi des produits - il faudrait une mesure incitative pour voir le plus de poulains possible.

Régis Huet animateur de la commission « show »

- Insiste sur l'urgence de réunir l'ensemble du corps des juges (endurance-concours amateurs-cheval « beau et bon » en tout début d'année 2015
- Bilan des concours amateurs 2014: ils ont assez bien fonctionné – les chevaux y sont notés grâce système de notation « intrinsèque » (indépendant du lot de chevaux) – le barème est « objectif » mais on a toutefois remarqué de nombreuses disparités dans les notes – il faut donc réunir les juges afin de travailler dans le sens de l'homogénéisation des jugements
- Pour le cheval « bon et beau », l'appréciation sportive est faite – seul le type devra être considéré lors de la finale à Pompadour

Katell Lucas membre de la commission « show »

- les concours « amateurs » ont suscité une véritable envie chez les propriétaires de chevaux – il y a une vraie demande de formation pour ces concours – le territoire doit être couvert en 2015

### Décision du CA

OK pour une réunion de l'ensemble des juges et la préparation d'un document pour justifier les notations sur les concours amateurs. J-Michel Grimal et Régis Huet vont travailler sur un projet qui sera une base de travail lors de la réunion

Projet d'organisation d'un séminaire début 2015 ou 2016 ??? avec interventions, tables rondes... et ouverture aux cavaliers lors de la restitution des synthèses des groupes de travail – sujet à travailler : lieu ? contenu ? intervenants ?

Concernant le concours de St Lô 2015, le CA décide que le concours « amateurs » organisé le même week-end que le concours international doit respecter le règlement de l'ACA sous peine de remettre en question l'aide de l'ACA au concours ECAHO.

Sophie Tarquiny animatrice du groupe « Etalons »

- explique la démarche de recommandation : le groupe de travail fixe les critères d'indices (IRE et/ou BRE) suivant l'âge du cheval pour qu'il puisse se présenter à la commission, voire être recommandé d'office – étudie des demandes de dérogations – la commission examine ensuite le candidat sur les angles du modèle et du déplacement

- fait part de ses propositions de travail à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015
  - étoffer le groupe d'experts composant la commission de recommandation
  - mise en valeur des étalons participant à la finale d'Uzès (départ groupé- remise des prix dédiée)
  - réflexion sur des mesures incitatives pour le testage en compétition des étalons (une épreuve dédiée ou un niveau de perf. à atteindre sur chaque épreuve du calendrier ?)
  - pour les 2, 3, 4 ans mettre très haut la barre de BRE pour limiter les candidats potentiels
  - remettre à plat la liste des étalons du catalogue et fixer des critères « de sortie provisoire » en attente de résultats de la production
  - réfléchir à des mesures « concrètes » d'encouragement à l'utilisation de la jeune génétique (étalons espoirs)

#### Décision du CA

Le CA approuve les propositions faites par S.T et lui renouvelle sa confiance. Elle reste animatrice du groupe et en tant que telle, peut en gérer la composition (en particulier, le CA estime indispensable qu'il ne soit pas composé uniquement de professionnels de l'étalonnage).

Afin de ne pas donner au public l'image d'un « clan » ayant la main mise sur la recommandation des étalons, à partir de 2015, il y aura une seule commission de recommandation le lundi suivant les finales d'Uzès. Une date-butoir de dépôt des candidatures sera fixée bien en amont et toutes les demandes seront examinées par le groupe en même temps.

Il y aura une nouvelle demande auprès de la SHF pour que le règlement concernant l'enregistrement obligatoire des castrations soit appliqué.

Concernant les étalons « show » les champions de France 2013 et 2014 seront inclus au catalogue 2015 – une réflexion sera menée par un groupe pour désigner les étalons ayant des résultats en show méritant d'y figurer en 2016.

Il est suggéré également de revoir le règlement du Championnat de France « seniors » pour permettre qu'un titre de champion soit remis en jeu d'une année sur l'autre.

François Atger clôture le CA en remerciant les participants et en les félicitant de la qualité des débats.

MNJ 15 décembre 2014